

21 Grande rue  
25170 CHAUCENNE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUCENNE  
DU 7 mars 2018

Président de séance : Bernard VOUGNON

**Présents** : Bernard Vougnon, Alain Roset, Bernard Merger, Audrey Villemain, Mohammed Oubenaïssa, Marie José Vergon-Trivaudey, Jean-Luc Guillaume, Daniel Moine, Leonel Mounoussamy.

**Procurations** : Marine Martin-Jary à Alain Roset, Philippe Morel à Daniel Moine.

**Absents excusés** : Christian Dyssli

**Absents** : Jean-Luc Royer, Jean-François Bertin

**Secrétaire de séance** : Alain Roset

Date de la convocation : 2 mars 2018

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 9

Suffrages exprimés : 11

## 1/ INFORMATIONS

- **Intempéries**

Deux ruptures de canalisations ont été constatées : la première sur l'ancienne canalisation alimentant Pelousey, hors du territoire de l'agglomération. C'est donc le département qui a géré le problème.

La deuxième fuite est intervenue au cimetière. Le robinet a été ouvert par quelqu'un qui n'a pas pris soin de le refermer. Cette fuite étant intervenue après compteur devra être réparée par la commune bien que la compétence eau assainissement soit transférée à la CAGB depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

Vendredi matin, le verglas a été à l'origine d'un accrochage entre le tracteur communal qui était en train de sabler et une voiture. Résultat, petits dégâts matériels.

- **Conseil d'école**

Un conseil d'école s'est tenu le 2 mars dernier.

Les effectifs sont à la baisse pour la rentrée prochaine. 131 élèves ont été recensés pour la prochaine rentrée.

La répartition des effectifs fait qu'il y aurait un triple niveau au CP à Audeux. Une recherche de répartition des effectifs entre les sites actuels est en cours de réflexion. Quelques enfants de CP pourraient rejoindre les enfants de grande section.

Une réflexion est à mener avec les communes et avec Chaucenne en particulier.

- **Service eau-assainissement de la CAGB**

Depuis le transfert de la compétence eau-assainissement à la CAGB au 1<sup>er</sup> janvier 2018, une nouvelle organisation du service est mise en place.

Cette organisation est composée 5 services :

Service relations usagers :

demande de branchement, relevé de compteurs, réclamations)

Service exploitation réseau eau assainissement :

prise en charge des évènements entre le château d'eau et le particulier, fuites avant compteur)

Service production et traitement des eaux :

captage, entretien des réservoirs, traitement de l'eau potable)

Service assainissement non collectif :

(locaux non raccordés au réseau non collectif)

Service eaux pluviales

Deux numéros d'appel sont disponibles :

N° d'appel unique pour dépannage en journée : 03 81 61 59 60

N° d'appel astreinte de nuit, week-end, jours fériés : 03 81 61 50 50

La commune de Chauenne assure le service de proximité dans la mesure du possible.

- **Actualisation de la charte politique du Grand Besançon**

Suite à l'intégration de nouvelles communes, à la prise de compétence PLUi, à la nécessaire préparation des transferts des compétences eau assainissement et peut-être voirie, et dans le but d'associer les communes à la préparation des décisions de proximité qui les concernent, la Charte politique du Grand Besançon évolue comme suit :

L'agglomération est divisée en 7 secteurs plus 1 secteur pour la ville de Besançon. Ils seront administrés par un vice-président assisté d'un suppléant membre du bureau.

Les secteurs mettront en place des comités de secteur composés de conseillers communautaires (les maires et leurs adjoints selon la thématique abordée). Ils traiteront des sujets spécifiques au secteur et formuleront des avis. Les comités de secteur pourront mettre en place des commissions élargies afin de proposer à l'agglomération des orientations sur certaines compétences (commission thématique + élu de secteur + un référent par thématique).

Les avis des secteurs remonteront au bureau puis au conseil communautaire.

Le rôle du Vice-Président de secteur est prépondérant dans cette organisation.

- **Vente de lots de bois**

4 lots ont été attribués :

Les lots 1 et 2 à M. Cargoet pour 160 €

Les lots 3 et 4 à M. Tisserand pour respectivement 42,64 € et 107,25 €.

- **Compte administratif 2017**

Section de fonctionnement.

Dépenses : 218 751,98 €

Recettes : 285 419,57 €

L'excédent, 66 667,59 €, représente notre capacité d'autofinancement 2017 frais financiers compris.

Section d'investissement.

Dépenses : 39 501,67 €

Recettes : 155 062,63 €

L'excédent se monte à 115 560,96 €.

Les excédents antérieurs non consommés sont à ajouter pour :

Excédents de fonctionnement : 384 755,83 €

Excédents d'investissement : 20 109,67 €

Pour un montant total de 845 347,70 € en recettes et 258 253,65 € en dépenses.

Restes à réaliser à reporter en 2018 : 60 120,61 €

Total cumulé des dépenses : 318 374,26 €

Total cumulé des recettes : 845 347,70 €

Excédent de clôture : 526 973.44 €

Cet excédent cumulé important est le résultat d'une stratégie financière qui doit nous permettre de réaliser un équipement, soit communal s'il s'agit de la rénovation du centre de vie, soit intercommunal s'il s'agit de construire une école intercommunale.

Délibération.

Le compte de gestion du percepteur est conforme au compte administratif de la commune.  
Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

Le maire quitte la salle pour laisser place au vote du compte administratif communal 2017.

Délibération.

Le compte administratif communal 2017 est approuvé à l'unanimité.

Délibération.

Affectation du résultat.

Il est proposé de reporter 451 423,42€ en section de fonctionnement et 75 550,02 € en section d'investissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération.

Le programme des travaux en forêt pour 2018 est proposé comme suit :

Régénération des parcelles 35 et 27R (broyage et replantation en chêne sessile) pour un montant de 7 931,33 €.

Le programme est adopté à l'unanimité.

Délibération.

Il est proposé d'inscrire 3 500 € au compte 2135 pour régler la facture Linotapis qui, dans un premier temps, a fait l'objet d'une mauvaise imputation.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération.

Il est proposé d'ouvrir un crédit de 1 000 € au compte 2117 pour payer la fin du programme des travaux 2017 en forêt sachant que certaines petites dépenses en mobilier ont été imputées sur ce compte et ont consommé les crédits.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Convention rue des Jardins**

Le géomètre est intervenu pour borner la rue des Jardins et procéder à l'alignement. Ceci se traduit par la reprise de terrains de particuliers. Concernant la propriété de la famille Dard, il se trouve que la haie se trouvera sur l'emprise du domaine communal. Une convention entre la commune et la famille Dard propose que tant que la rue ne sera pas réaménagée, la commune autorise le maintien de la haie, à charge pour la famille Dard de l'entretenir. La commune s'engage par ailleurs à prévenir la famille dans un délai de trois mois avant la mise en œuvre du réaménagement.

Délibération.

Autoriser le maire à signer la convention avec la famille Dard.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Contentieux avec le Gaec Henriet**

Le Gaec a contesté l'habilitation du maire à poursuivre. Le Gaec a été débouté sur ce point.

La commune avait proposé au Gaec de signer une convention amiable pour compenser l'arrachage de l'espace classé au Plu en espace boisé à protéger. Ce projet n'ayant jamais été signé, la commune a assigné le Gaec Henriet en justice. Or, Le Gaec n'est pas propriétaire de la parcelle en cause. C'est un associé de la structure agricole qui est propriétaire. Le tribunal a donc débouté la commune sur cette demande tout en ne jugeant pas le fond du dossier.

Rendez-vous est pris avec Maître Suissa en début de semaine prochaine. Les suites seront envisagées à l'issue du rendez-vous.

- **Budget 2018 : orientations**

Echanges sur les dépenses à inscrire au budget 2018. Parmi les besoins recensés :

- Aménagement de l'entrée de Chaucenne en aval du nouveau lotissement pour installer les équipements nécessaires (sécurité, zone piétonne, zone cyclable, eaux pluviales, éclairage public).

Budget à prévoir : 100 000 €.

A noter que le département a retenu le projet dans l'affectation de ses subventions 2018.

- Acquisitions foncières rue des Jardins.

- Diagnostique voirie demandé à la CAGB pour 3 000 €.

- Travaux en forêt pour 10 000 €.

- Poursuite du chantier éclairage public pour 20 000 €.

- Rénovation appartements maison de Mollans pour 8 500 €.

- Aménagement du carrefour rue des Barrots, rue de la Maguyotte par la pose de bordures et d'une grille d'évacuation des eaux pour 3 000 €.

- Devis de Remplacement des fenêtres de l'école et du local de la halte-garderie pour 14 317 €, Si remplacement des fenêtres sur école, halte-garderie et salle polyvalente, prévoir un montant de 35 393 €.

Le maire a demandé à l'association foncière de budgétiser un fond de concours au bénéfice de la commune pour traiter le problème du chemin des prés et son pont.

A la demande du maire, d'autres d'actions pour 2018 sont proposées :

- Souhait de remise en état de la conduite alimentant les fontaines du village (Saint-Symphorien, Grande-Rue) à partir de la fontaine de l'épine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

Le Maire,

Bernard VOUGNON